



Convocation tribunal de police

Par yaz

bj, mon véhicule a été flashé a 72 km/ au lieu de 70 , et j'ai reçu un "pv" avec un point en moins sur mon permis . J'ai demandé a recevoir la photo du flash, et il s'avère que cen'est pas moi sur la photo (c'est un homme qui conduit. J'ai donc contesté le "pv" et ai aussi payé la consignation(180 eur). Il y a quelques jours, j'ai reçu une convocation au tribunal de police avec une erreur sur la convocation situant l'excès de vitesse a Nice alors qu'il s'est passé à Perpignan . Que puis-je faire , sachant que je ne sais pas qui a utilisé mon vehicule ce jour là.

Merci à l'avance

Cordialement